

Mémoire présenté
dans le cadre des audiences du Bape
Projet éolien de Carleton-sur-mer

14 novembre 2006

par

Luc Potvin

Développement de l'éolien en Gaspésie
et dans la Baie des Chaleurs

Oui mais..

Remerciements

Laissez moi tout d'abord vous remercier de prendre le temps et la peine de regarder et d'analyser avec nous le développement éolien qui s'en vient, son fonctionnement, ses enjeux, ses impacts.

Je vous remercie aussi de nous entendre, de nous écouter, de nous comprendre et de transmettre aux décideurs, l'essence de nos préoccupations et de notre volonté, de façon à ce que, je l'espère ardemment, celles et ceux qui nous gouvernent en tiennent compte et modulent le projet en conséquence.

Mise en contexte

Je viens vous entretenir ici comme citoyen concerné par cette région dans laquelle je vis depuis plus de 30 ans. J'ai décidé de vivre en Gaspésie à cause de la beauté des gens et des lieux et de leur intégrité. Je remercie les gaspésiens de m'y avoir accueilli et permis d'y vivre une vie où je peux m'y réaliser au niveau physique, émotionnel, mental et spirituel. Parmi mes occupations, je suis agriculteur et je produis des légumes biologiques à Maria à quelques kilomètres du parc éolien qui sera bientôt érigé.

A chaque jour, je vois fumer une centrale thermique qui à partir de charbon produit de l'électricité à Belledune. Belledune est situé à moins de 20 kilomètres du village que j'habite, Caplan. Une autre centrale thermoélectrique opère un plus à l'ouest, à Dalhousie, qui se situe également au Nouveau Brunswick. Ces deux installations rejettent des milliers de tonnes de CO2 dans l'atmosphère, sans parler des rejets des autres particules qui ont un impact direct sur la qualité de l'air que nous respirons.

Aussi suis-je prêt à voir ériger des machines qui à partir du vent, produiront une énergie dont la source se renouvelle sans cesse. Cependant je ne suis pas prêt à signer un chèque en blanc aux développeurs de l'éolien et c'est donc sur le comment cela se fera, que je veux m'exprimer. Par mes propos, je veux mettre l'accent plus sur la solution que le problème, dans la mesure de mes compétences, bien entendu.

L'approche que je privilégierai en est une de développement durable pouvant intégrer et harmoniser les dimensions sociales, environnementales et économiques, qui se situe dans une perspective de long terme : *'La terre ne nous a pas été donnée par nos parents, elle nous est prêtée par nos enfants et les générations à venir'*.

Paysage, Gaspésie et communautés

Le visage du pays ce sont ces paysages, sculptés par la nature et l'humain. Et là dessus, nous en sommes bien pourvus. Plusieurs organisations le reconnaissent d'ailleurs, comme le guide Michelin ou encore le Club des plus belles baies du monde qui a intronisé la Baie des Chaleurs dans son cercle restreint. Il en va de même des touristes qui en général nous choisissent pour cet environnement exceptionnel qui nous caractérise.

Qui plus est, comme gaspésiens, nous sommes fiers de cette beauté et nous voulons la préserver. A titre d'exemple, lorsqu'en octobre 2000, eut lieu le colloque régional sur le paysage, les 100 participants gaspésiens qui y participaient, ont convenu de leur attachement et de leur volonté à préserver ce patrimoine.

Mais l'on peut par des gestes irréfléchis défigurer un heureux paysage, comme le disait si bien E. Pfeiffer. Pensons aux lignes à haute tension qui sillonnent et souvent malheureusement balafrent notre territoire. A force de les voir, elles deviennent comme invisibles pour les habitants des lieux, mais les visiteurs ont tôt fait de nous rappeler leur existence et des les déplorer. Des sommes importantes sont d'ailleurs consenties par l'État pour les enfouir à certains endroits jugés plus sensibles. Afin d'éviter de telles dépenses, j'ose croire et je demande qu'en 2006, en plus de la dimension économique, sécuritaire et environnementale, les planificateurs de ces ouvrages tiennent compte de la dimension esthétique et de la sensibilité des populations qui y habitent. Deux tracés ont été analysés pour relier le parc éolien de Carleton au réseau d'Hydro Québec, mais je crois que d'autres possibilités existent qui intégreraient un peu mieux la dimension paysage.

Il en va de même de l'implantation du parc éolien comme tel. Le promoteur est loin d'avoir fait la démonstration qu'il ne pouvait mettre hors de vue ses moulins. Encore moins a-t'il fait la preuve, qu'il ne pouvait éviter les embarras aux villégiateurs du lac Sans Façon qui ne sont pas venus s'installer là, pour avoir vue sur ces géants d'acier.

A vrai dire le promoteur ne nous a pas convaincus, compte tenu du vent qui est présent dans un très grand périmètre sur ces crêtes, de la nécessité d'implanter les éoliennes aux seuls lieux proposés. Par exemple, le promoteur a dit exclure des sites sur la base de vents occasionnels trop fort d'où la nécessité d'arrêter par moment les éoliennes de tourner. Cependant il ne démontre pas que ce handicap pourrait être compensé par l'énergie additionnelle que ce site procure. Serait il possible que l'implantation fine des éoliennes sur le site donné, soit plus liée au réseau de chemins forestiers résultant de la coupe qui comme par hasard, s'est fait juste avant le développement éolien et sur le court trajet pour relier le parc au réseau de transport de l'électricité ?

Compte tenu de ce qui précède, je demande de :

- ✧ Développer une ligne qui se déplacerait hors de vue (à partir du périmètre habité), sur une plus longue distance et qui rejoindrait le réseau (plus à l'ouest ou plus à l'est) de façon moins ostensible.
- ✧ Analyser la possibilité de faire passer cette ligne à proximité d'autres gisements éoliens de façon à permettre d'éventuels développements ultérieurs, répartissant ainsi les coûts d'implantation sur ces développements et permettant possiblement à des promoteurs de la communauté de s'impliquer.
- ✧ Soumettre l'implantation de la ligne de branchement du parc éolien au réseau public d'énergie, au processus d'audience publique.
- ✧ Localiser les éoliennes pour éviter toutes nuisances visuelles tant aux villégiateurs du Lac Sans Façon qu'aux habitants et aux visiteurs de la Baie des Chaleurs.

Des éoliennes, pour qui ?

L'État québécois a mesuré et évalué la vitesse des vents sur le site et transmis cette information aux promoteurs. L'État québécois fournit le terrain au promoteur, moyennant une redevance minimale. L'État québécois garantit un prix au promoteur pour l'énergie produite et achemine à ses frais cette énergie à son réseau. La technologie produite est connue, exploitée ailleurs dans le monde ; nous ne sommes pas en phase de recherche et développement avec ce type d'éoliennes. Le risque est donc, pour ainsi dire nul dans ce projet et le rendement financier sûrement intéressant, sinon les investissements privés qu'ils requièrent auraient été faits ailleurs.

Le promoteur estime le profit brut par éolienne à 300,000\$/an/éolienne . Ce profit est multiplié par 43 éoliennes. Le promoteur s'engage à remettre 92 000\$/an à la ville de Carleton-sur-mer, 12 000\$/an à la MRC de Bonaventure et 30 000\$/an à un OSBL de Carleton-sur-mer. Si on exclut les emplois et l'activité économique générée par les éoliennes, les dividendes pour la communauté, si on peut s'exprimer ainsi, représentent à peu près 1% des revenus générés.

Les présentes audiences constituent la première vraie possibilité publique qu'ont les communautés de la Baie des Chaleurs de prendre connaissance du potentiel économique que représente le vent qui passe au-dessus de leur tête et des technologies qui existent pour l'harnacher.

Même si, théoriquement, la communauté aurait pu élaborer un projet dans le cadre du premier appel d'offre, il est évident que les délais étaient trop courts pour les communautés d'ici pour structurer une offre valable. Le gouvernement du Québec a permis en partie de corriger dans les faits cette situation, en réservant une partie du deuxième appel d'offre, à une offre provenant des communautés où se situent des gisements.

Par ailleurs, il est prévu que le promoteur ne mette en réserve qu'à partir de l'an 11 du projet, une somme de 5 000\$/an/éolienne. Cette somme devant servir pour la remise en état du site, advenant une défection de la part du promoteur.

Compte tenu de ce qui précède, je demande de :

- ✧ Réserver au moins 25% des éoliennes du site de Carleton-sur-mer à une ou des initiatives provenant des communautés locales.
- ✧ Rehausser significativement les sommes imparties aux communautés sur la base d'un pourcentage des revenus générés et non seulement en fonction de montants forfaitaires.
- ✧ Au terme du bail de 25 ans, remettre aux communautés locales, le parc éolien et l'usufruit qui en découlera.
- ✧ Garantir dès le départ les sommes nécessaires à la reprise en main des installations par la communauté ou l'État, advenant des problèmes financiers et/ou techniques pouvant survenir en cours d'opération et rendant le promoteur inapte à assumer ses responsabilités sur l'espace public qui lui est prêté.

Je vous remercie de votre attention et vous salue.

Luc Potvin